

Commission permanente du Conseil général du 22 octobre 2009

Une délibération rapportée lors de cette réunion de la Commission permanente concernait la délégation de Pascal Popelin.

Subvention départementale à l'association « Sésame autisme gestion et perspectives »

L'Association « Sésame autisme gestion et perspectives » assure la gestion en Seine-Saint-Denis d'un Institut médico-éducatif à Noisy-le-Sec, qui accueille 20 enfants de 12 à 20 ans, dont 10 en internat. Cette structure est financée principalement par l'Etat et l'assurance maladie. Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale de 3 393€ au titre de l'année 2009 à cette association.

Une autre délibération, adoptée au cours de cette séance, concernait le canton de Livry-Gargan.

Aménagement d'un itinéraire cyclable paysager et écologique entre le giratoire du chemin de Vaujours (voie nouvelle) et la route stratégique (RD 129) à Livry-Gargan

Dans le cadre du schéma directeur départemental des itinéraires cyclables et du projet de réalisation par le Conseil général d'un « chemin des parcs » reliant les principaux parcs de la Seine-Saint-Denis entre eux, le Département a proposé à la ville de Livry-Gargan la mise en place d'une section cyclable et d'un corridor biologique entre le parc de la Poudrerie et la route stratégique (RD 129). Le coût du projet, intégralement financé par le Conseil général, s'élève à 750 000€, dont 600 000€ pour les opérations de voirie et 150 000€ pour les aménagements paysagers. Il porte sur 1,12 km (chemin de Vaujours entre le rond-point de la voie nouvelle et de débouché de la rue de Vaujours, rue de Vaujours entre le chemin de Vaujours et le chemin de la Glaisière, chemin de la Glaisière dans sa totalité entre le rue de Vaujours et la route stratégique), permettant de faire le lien avec les itinéraires cyclables déjà réalisés avenue Lucie-Aubrac et sur la partie sud de la voie nouvelle.